



Contrat Interim et droits ?

Par **Ayo63**, le 16/11/2011 à 21:07

Bonsoir

Je souhaiterais éclaircir quelques questions que je me pose concernant l'intérim (je n'ai pas facilement la possibilité d'appeler directement compte tenu de mes horaires de travail mais aussi qu'ils me manque des informations)

Tentez de lire jusqu'à la fin avant de répondre, merci

Ma situation : le 31 octobre je fini mon dernier CDD qui arrive à la fin de 18 mois consécutifs sans embauche.

Le 2 Nov j'appel pole-emploi pour m'inscrire, RDV le 8, l'inscription se passe bien.... le 8 au soir je reçoit un message d'une agence d'intérim dans laquelle je n'étais même pas inscrit. (et qui aurait eu mes coordonnées via un autre à 20km)

Bref, je rappel le 9 et on me propose une mission qui correspond à mon diplôme, mais qui est plutôt éloigné de mon domicile, 45-50km, je confirme bien être prêt à faire le trajet tous les jours. Il s'agit de remplacer quelqu'un en ayant un arrêt maladie jusqu'au 23 et qui sera très probablement reconduit car il devra faire de la rééducation...

Je n'ai pas encore reçu le contrat en question, juste celui du 10 Novembre de 1jour qui correspondait à une journée test (pour voir si je pouvait supporter le boulot, enfin l'environnement parfois agressif au niveau des yeux, etectc)

A ce stade là, et lorsque j'aurai signé mon contrat qui va jusqu'au 23 Novembre, suis-je obliger de ressigner si l'on me propose un renouvellement à la fin de celui-ci? (j'ai envi de croire par principe, mais j'aimerais savoir au niveau des lois, quels sont mes obligations, dans tous les cas si je ne souhaite pas ressigner je mettrais l'agence au courant bien avant, histoire qu'il n'y ai pas de soucis pour trouver un remplaçant)

Si je ne signe pas un renouvellement, je suppose perdre mes indemnités de fin de mission, mais qu'en est-il du droit au chômage ? (non je ne suis pas un profiteur, j'ai de toute façon une longue carrence avant quoique ce soit au vu des congès qu'il me restait de mes 18 mois)

En gros j'ai surtout sauté sur l'occassion de cette mission car elle est bien en accord avec mon diplôme donc j'étais prêt à sacrifier une partie des payes en déplacement pour mon CV (en gros mon idée était de bosser 1 mois voir 2 avant de trouver quelques chose plus proche de chez moi)

Voilà voilà j'espère que vous comprenez ma situation et pourrez répondre (en espérant ne

pas avoir fait une bêtise en acceptant cette mission)

Merci à vous !

Par **P.M.**, le **16/11/2011** à **23:47**

Bonjour,

C'est surprenant que l'on vous ait fait signé un contrat d'une journée puisqu'il y avait une période d'essai de 2 jours...

Déjà le contrat de travail temporaire aurait dû vous être envoyé dans les 2 jours ouvrables, ensuite si vous refusez son renouvellement vous ne perdez pas l'indemnité de fin de mission puisque ce ne serait pas une proposition d'embauche en CDI par l'entreprise et cela ne portera pas préjudice à vos droits à indemnisation par Pôle Emploi sauf que cela risque d'entrer dans votre salaire journalier de référence pour la déterminer...

Par **Ayo63**, le **17/11/2011** à **00:15**

Entendu

Sur le contrat il est écrit : dates du contrat : 10/11/2011 au 10/11/2011

Date de souplesse : du 10/11/2011 au 15/11/2011

Durée hebdo de la mission : 6 période d'essai (J.T) 2

plage horaire : Jeudi de

Donc pour moi ça me semble bien être un contrat d'un jour à la base ? (cela avait été convenu au téléphone, en gros éviter de faire un contrat d'une semaine si vraiment l'environnement m'était insupportable)

Et la souplesse permet d'être dans la légalité avant de signer un nouveau contrat ?

C'est peut-être tout à fait normale mais c'est ma première mission en intérim donc je ne connais pas trop le milieu (et j'attendais d'en savoir un peu plus avant de les contacter directement)

en tout cas merci !

Par **P.M.**, le **17/11/2011** à **10:01**

Bonjour,

Je n'ai pas dit qu'il ne s'agissait pas d'un contrat de mission d'un jour mais qu'il était parfaitement inutile d'autant plus qu'il ne serait renouvelable qu'une fois et que cela en serait donc terminé avec celui que l'on vous a annoncé et qui devrait se terminer le 23/11/2011...

Si l'environnement vous avait été vraiment insupportable vous disposiez de la période d'essai de 2 jours pour le rompre même s'il s'était agi d'un premier contrat allant jusqu'au 23/11/2011...

Mais c'est peut-être la raison pour laquelle vous n'avez pas encore le renouvellement car,

même si c'est illégal, l'agence d'intérim envisage peut-être de vous faire signer maintenant un contrat plus long, il faudrait donc que vous tiriez cela au clair rapidement...

Par **Ayo63**, le 17/11/2011 à 18:21

Bonsoir

Je vais trop rien dire dans l'immédiat ayant peur justement qu'ils allongent le contrat pour m'obliger à signer si je veux être payé et m'obliger à démissionner si je veux partir
J'appellerai si je reçois pas le nouveau contrat samedi

Par **P.M.**, le 17/11/2011 à 20:32

La démission n'existe pas pour un contrat de travail temporaire...

Par **Ayo63**, le 17/11/2011 à 21:19

Ah, internet et la désinformation...

<http://droit-finances.commentcamarche.net/forum/affich-3830341-arret-du-contrat-interim-avant-sa-fin>

http://forum.aufeminin.com/forum/f539/_f7047_f539-Rupture-de-contrat-interim.html

Par **P.M.**, le 17/11/2011 à 22:07

Il faudrait savoir de quelle désinformation vous parlez mais personnellement, je préfère me référer au Code du Travail et en l'occurrence à [l'art. L1251-28](#)

Par **Ayo63**, le 17/11/2011 à 22:54

Je ne parlais en aucun cas de vous, je vous fait entièrement confiance, compte tenu de votre statut, ancienneté, et pour les infos que vous m'aviez données il y a quelques semaines

Je faisais juste allusion à d'autres posts sur d'autre forum...

Désolé pour le malentendu

Par **P.M.**, le **18/11/2011** à **12:30**

Bonjour,

Pas de problème, le tout est que vous ayez la bonne information...